

Séance du 11 avril 2024

Date : 11/04/2024  
Numéro : D\_2024\_27

| Nombre de Membres |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| En Exercice       | Présents | Votants |
| 19                | 19       | 19      |

  

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 05/04/2024             |

  

|                  |
|------------------|
| Date d'affichage |
|                  |

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Christian PEYRET, Maire de Nogaro.

**Présents :** M. Christian PEYRET, Mme Christine CARRERE CAMPISTRON, M. Joseph BELTRI, Mme Maryse MARTINOT, M. Roger COMBRES, M. Bernard HAMEL, M. Jean-Claude DROUARD, Mme Rolande DELORD, M. Patrick FRANCH, Mme Josiane LAPEYRE, M. Daniel LAFFORGUE, Mme Christine MARQUE, M. Hervé DAUGA, Mme Edith LARRIEU, Mme Marie-France SANTOS, M. Stéphane CAMPGUILHEM, Mme Magali MARQUE, M. Thomas ESCUDIER, Mme Justine QUITADAMO.

**Absents excusés :**

**Pouvoirs :**

**Secrétaire :** Stéphane CAMPGUILHEM

Objet de la délibération :

**Adoption du BP 2024 - Assainissement**

Parallèlement à l'examen du Budget Primitif de la commune, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de Budget Primitif ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2024 et développé dans les documents joints au présent rapport, balance générale, détail des dépenses et recettes par section.

**ASSAINISSEMENT**

Le projet du budget primitif composé comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

Recettes : 537 431,00 €  
Dépenses : 537 431,00 €

**INVESTISSEMENT**

Recettes : 256 204,00 €  
Dépenses : 256 204,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre : 0, abstention : 0) adopte la proposition budgétaire présentée

Pour extrait conforme  
Nogaro, le 14 avril 2024  
Le Maire de NOGARO  
Christian PEYRET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal Tribunal administratif Pau 64000 - Villa Noulibos 50 cours Lyautey CS 50543 64010 Pau Cedex; Téléphone : 05 59 84 94 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

